

Août 2016

Destinataires : les parents et les élèves de l'école primaire

<p align="center">Frais scolaires 2016-2017 Estimation annuelle des frais et ventilation</p>

Concerne : *estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.*

Chers parents,
Chers élèves,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 et à la circulaire ministérielle du 29 août 2013, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

Deux principes

Le Collège Cardinal Mercier applique deux principes depuis toujours :

- **la solidarité** : la règlementation institue la possibilité de « mutualisation » de certains frais afin de répartir sur tous la charge des services qui ne pourraient être organisés sans ces contributions.
- **les difficultés financières** des parents ou de l'élève majeur ne peuvent avoir d'incidences sur l'admission d'un élève ou son maintien dans l'école.

Les parents qui éprouvent des difficultés à payer les frais scolaires sont invités à s'adresser à la direction le plus tôt possible dans l'année scolaire afin d'obtenir une aide ou un conseil.

Les parents peuvent aussi s'adresser directement à l'Association des parents qui dispose d'un fonds social. L'objectif est que tous les élèves aient la possibilité de prendre part à l'ensemble des activités proposées et que chaque famille puisse faire face aux débours liés à la scolarité.

Cas particulier

Vu la complexité de l'organisation de l'école quant aux choix des sorties, des activités et des manuels scolaires, les frais demandés aux parents des élèves peuvent être différents.

Vous trouverez la liste des frais ci-dessous. Les activités proposées et les frais demandés font toujours l'objet d'un courrier circonstancié de l'école.

Cette liste est exemplative. La plupart des montants constituent des estimations et sont basés sur les activités de l'année scolaire 2015-2016. Cela ne signifie donc pas que toutes celles-ci soient nécessairement organisées cette année.

1. Frais réclamés par l'école dans le cadre de sa mission d'enseignement

1.1. Frais scolaires obligatoires

1.1.1. Facture générale

Les frais réclamés par l'école dont l'accès à la piscine (191,20€) sont à verser sur le compte du Collège BE72 7323 3000 0216.

Le Collège Cardinal Mercier dispose d'une **piscine** en règle de permis d'exploitation délivré par la Région wallonne. Celui-ci est assorti de mesures de sécurité imposées à toutes les piscines reconnues.

Réductions

Des réductions sont accordées d'office pour les familles nombreuses (plus de deux enfants scolarisés au Collège).

Si la réduction n'a pas été accordée automatiquement, les parents des élèves concerné(e)s s'adresseront au service « comptabilité » : Monsieur Thibault Lepage (02 386 15 12 – thibault.lepage@ccm.be).

1.1.2. Activités culturelles liées au projet éducatif et pédagogique (en fonction des années)

Les frais liés aux activités culturelles sont à verser via le portail « événements spécifiques », sorties de classe, activités de classe. Ces frais sont souvent mutualisés de manière à permettre à tous de prendre part aux activités.

Activités	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Spectacle Centre Culturel			15 €			
Concert	5 €	5 €				
Visite du musée de la musique	12 €					
Atelier de microbiologie					2 €	
Excursion fin année au bois des rêves	5 €	5 €				
Excursion fin année à Planckendael				26 €		
Sortie détente Huizingen					10 €	
Sortie fin d'année Parc Aventure						32 €
Foire du livre				13 €		
Journée à Villers la Ville					13 €	
Expo Bruxelles					13 €	
Sortie de classe à Ronquières						28 €
Sortie musicale à Bruxelles		12 €				
Théâtre		5 €			5 €	
Cap Sciences		10 €				
Animation bibliothèque		5 €				
Sortie découverte Pairi Daiza (2 jours)	80 €	80 €				
Sortie découverte Pairi Daiza (3 jours)	110 €	110 €				
Classes vertes			230 €			
Classes de neige						600 €

1.2. Frais scolaires facultatifs

- revues diverses : Bonjour, Dauphin, Tremplin
- manuels achats groupés pour les parents
- matériel scolaire
- cahier d'écriture

2. Frais réclamés hors mission d'enseignement – Tarifs des services proposés

2.1. Frais obligatoires

2.1.2. Facture générale

Les frais réclamés par l'école sont à verser sur le compte du Collège BE72 7323 3000 0216.

Les frais d'utilisation des infrastructures de restaurations durant le temps de table et les services qui y sont proposés (hors surveillance) s'élèvent à 72 € par an.

La loi autorise le mécanisme de solidarité dans la perception de ces frais.

2.2. Frais facultatifs

Services	Toutes les classes
Assurance complémentaire	7,50 €
Fonds de soutien	45 €
Carte magnétique, bracelet	7,50 €
Photos individuelles (septembre)	7,50 €
Photos de classe	2,50 €
garderie	0,031 €/min

Le Collège souscrit une couverture de base pour tous les élèves en cas d'accident survenu au CCM ou lors d'activités extérieures organisées avec l'aval de la direction.

2.2.1. Assurance complémentaire

En accord avec l'Association des parents, le Pouvoir organisateur du Collège propose une seconde **assurance** facultative qui repose sur le principe de la mutualisation des risques et de la solidarité. Pour un montant annuel de 7,50 € (3,00 € à la première facture – 4,50 € à la deuxième facture) particulièrement avantageux, pour autant qu'il y ait un grand nombre de parents qui y souscrivent, elle permet une couverture nettement supérieure.

En cas de sinistre, elle prévoit :

- l'absence de franchise (contrairement aux assurances familiales) ;
- une intervention dans le bris des lunettes (dans certaines circonstances) ;
- une couverture lors des activités hors les murs ou des voyages scolaires, y compris le rapatriement et son organisation ;
- le remboursement à hauteur de deux fois le montant remboursé par l'INAMI pour les frais médicaux occasionnés lors d'un sinistre.

A l'inscription ou lors de la démarche de maintien de l'inscription, les parents ont la possibilité de souscrire ou non à cette assurance facultative.

2.2.2. Fonds de soutien

Grâce aux dons qui alimentent ce **fonds de soutien**, le Collège espère concrétiser ses nouveaux projets immobiliers et les rénovations indispensables au bon fonctionnement des infrastructures actuelles. Il s'agit notamment des mises aux normes des laboratoires, du remplacement de la plupart des chaufferies, de la mise en conformité des circuits électriques de tous les bâtiments, de la rénovation des sanitaires, mais aussi des investissements dans de nombreux tableaux blancs interactifs (TBI), etc. Ce poste constitue une aide précieuse, mais votre participation est entièrement libre. C'est « en bon père de famille » que nous gérons ce splendide et onéreux patrimoine, héritage de nos prédécesseurs. Nous comptons sur votre solidarité.

2.2.3. Carte magnétique

Afin d'éviter la circulation d'argent liquide au sein du campus et donc d'éliminer les dangers qui en découlent, les dépenses des élèves du Collège aux restaurants et à la garderie ne peuvent se faire qu'à l'aide d'une **carte magnétique** ou d'un bracelet pour la garderie des 1ères et 2èmes années qui coûte 7,50 €. Toute nouvelle carte ou bracelet devant être créé suite à une perte ou autre, coûte 3,00 €.

Elle se recharge via la plateforme interactive www.ccmportail.be. La plateforme sert également à la communication d'informations aux parents.

3. Autres informations

Repères financiers

Annuellement, les parents des élèves reçoivent une **estimation des frais scolaires** (document que vous tenez entre les mains) ainsi qu'un **relevé trimestriel** (décompte informatif périodique) des frais liés à la scolarité de leur enfant au Collège.

Une **avance sur frais** de 100 € est demandée à l'inscription et doit être versée sur le compte n°BE72 7323 3000 0216 du Collège Cardinal Mercier – Humanités ; 40 % de cette avance seront déduits de la facture du premier semestre et 60 % de la facture du second semestre. Le solde est facturé sous la forme de notes de frais qui vous parviendront dans le courant du mois d'octobre 2016 et en février 2017.

Les factures sont payables au plus tard à l'**échéance** indiquée sur le document.

L'ASBL Collège Cardinal Mercier se réserve le droit, à **défaut de paiement** de la facture, d'en majorer le montant de frais administratif de rappel de 12,50 € et d'éventuellement avoir recours au service d'un tiers pour les créances impayées. Cette dernière sera alors majorée des intérêts de retard et des frais de recouvrement.

Une **facture non contestée** dans les 15 jours est considérée comme définitivement acceptée.

En cas de **litige** sur une partie de la facture, nous vous demandons de payer l'incontestablement dû et ensuite de nous envoyer par mail ou fax les pièces justificatives nécessaires à l'établissement d'une note de crédit.

Nous restons à votre disposition pour évoquer avec vous le contenu de ce courrier et vous prions d'accepter, chers parents, nos cordiales salutations.

Danielle L. Bada
Directrice